



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 14/2015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 28	Procurations : 05

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
Affiché le :

L'An deux mille quinze, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 05 mars 2015

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO.

ABSENT : M. SALAÛN

PROCURATIONS

M. ZAMBONI	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. LACLAU	à	M. ANGO
Mme SUZE	à	Mme GIOIA-MASSOT

SECRETARE : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes suite à concours

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent a obtenu le concours d'Agent de Maîtrise et propose de créer le poste correspondant.

Le CT se prononcera lors de sa séance du 09 mars 2015.

Les membres du Conseil Municipal auront à se prononcer sur la création de poste suivante :

Nbre	POSTE ACTUEL	NOUVEAU POSTE
1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe TC	Agent de Maîtrise TC

Vu l'avis favorable du CT lors de sa séance du 09 mars 2015.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 mars 2015
Le Maire,
Lysiane MAUREL